**Processus de ratification CDB du Togo**

Cette page décrit les différentes étapes de la ratification de la Convention sur la diversité biologique au Togo.

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**Signature**  
  
Le Togo a signé la Convention sur la diversité biologique le 16 juin 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), encore appelée "Sommet de la Terre", à Rio de Janeiro, au Brésil.  
  
**Ratification**  
  
La ratification de la Convention intervenue pour le Togo le 04 octobre 1995 offre un nouveau cadre pour la conservation et la gestion des ressources biologique du pays.